

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le

ID : 089-218902492-20221021-2022_26-DI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MERCY

Séance du 21 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 21 octobre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr LEPRUN Jean-Louis

PRESENTS MMES, THEVENON Viviane SPONGA Evelyne, FRAINEAU Delphine Mrs., HUP Patrick, Leprun Benoît

ABSENTS EXCUSE Delagneau Yannick.

SECRETARE de SEANCE Mme FRAINEAU Delphine

Délibération N° 2022/26

Vu le projet de donner un blason à la commune afin de l'identifier tant par son histoire que par ses particularités géographiques et patrimoniales.

Vu les nombreuses propositions exposées en séance.

Considérant que la création exposée ci-dessous répond à tous ces critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide de retenir ce blason

Approuve le blasonnement



Écartelé: au 1er d'azur au chevalier armé sur son cheval cabré d'or, brandissant une épée d'or et au bouclier bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules, posé sur un drakkar renvers d'argent, au 2e de sinople au clocher du lieu avec deux clochetons d'or et girouetté d'un coq d'or, au 3e de sinople au chêne d'or, au 4e d'azur à deux lévriers rampants et affrontés d'argent, colletés de gueules et bouclés d'or.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le

ID : 089-218902492-20221021-2022_26-DE

Descriptif :

1^{er} quartier : D'azur au chevalier armé sur son cheval cabré d'or, brandissant une épée du même et au bouclier bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules, posé sur un drakkar renversé d'argent :

Rappelle la victoire sur les Normands, en l'an 888, de Richard le Justicier 1er duc de Bourgogne. Bataille livrée sur les terres de la commune qui lui devrait son nom (le duc ayant gracié beaucoup de prisonnier à cette occasion et leur faisant merci...).

2^{ème} quartier : de sinople au clocher du lieu avec deux clochetons d'or et girouetté d'un coq de sable

Le clocher de l'église saint Anne avec ses clochetons.

3^{ème} quartier : de sinople au chêne d'or

Le chêne rappelant la proximité et l'importance de la forêt d'Othe aux portes de la commune

4^{ème} quartier : deux lévriers rampants et affrontés d'argent, colletés de gueules et bouclés d'or.

Les deux lévriers affrontés rappellent la famille Quentin. Ces deux lévriers étant supports des armoiries des barons de Champlost, Seigneurs de Mercy. Ils figurent encore sur un litre funéraire de l'église de Champlost (89)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et à faire toutes démarches nécessaires à l'homologation de ce blason

- Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

J.L.L. Lepun

